



Constat huissier cyberharcèlement

Par Justiceenquestion

Bonjour,
je suis victime de cyberharcèlement et de menaces de la part de mon ex femme. On vit avec mes proche un enfer depuis des mois.

J'ai plusieurs centaines de copies d'écran (email, sms, réseaux sociaux...).

Cependant je voulais savoir s'il était impératif de faire constater ces preuves par un huissier ou est-ce qu'une copine d'écran avec l'URL peut suffire ?

Les copies ont été remises à la police et le dossier envoyé au parquet.

Merci

Fred

Par ESP

Bonjour

Les copies ont été remises à la police et le dossier envoyé au parquet.

Si le parquet souhaite quelque chose de plus, vous le saurez de sa part.

Par osram

Bonjour,

Pour avoir une quelconque valeur, vos "preuves" doivent êtres authentifiées et certifiées par huissier.